

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>FLORO TP – REFECTION DES ENROBES</b> <b>RUE GERMAINE</b> <b>ARRETE N° 2022/114</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Voirie Routière ;  
VU l'arrêté municipal n° 2022/047 en date du 24 février 2022 relatif à la création d'un branchement eaux usées au 10 rue Germaine à IFS ;  
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 10 mai 2022 de la société FLORO TP sollicitant la Ville pour la réfection des enrobés suite aux travaux de branchement eaux usées ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** La société FLORO TP est autorisée à réaliser, à partir du 19 mai 2022 et pour une durée de 20 jours, des travaux pour la réfection des enrobés suite aux travaux de branchement eaux usées au 10 rue Germaine à IFS.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux, la circulation se fera sur une chaussée rétrécie et le stationnement sera interdit.
- Article 3 :** La société FLORO TP est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société FLORO TP devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
  - La Police Municipale d'IFS ;
  - La société FLORO TP ;
  - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
  - KEOLIS ;
  - Le SDIS.

Fait à IFS, le 17 mai 2022



Le Maire,

  
**Michel PATARD-LEGENDRE.**